

LA SOCIALE

JOURNAL DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DU
SECTEUR COMMUNAUTAIRE



INITIATIVE DE L'INDUSTRIAL WORKERS OF THE WORLD (IWW) DE MONTRÉAL

MARS 2014

QU'EST-CE QUE LA SOCIALE?

La Sociale est le nouveau journal d'organisation des travailleurs et des travailleuses du secteur communautaire, fruit d'une campagne de l'Industrial Workers of the World (IWW) de Montréal. Nous cherchons à regrouper les gens qui travaillent dans l'ensemble du secteur communautaire dans le but de bâtir une solidarité syndicale présente dans l'ensemble du réseau ainsi qu'un rapport de force vis-à-vis des bailleurs de fonds qui contrôlent, bien souvent, nos conditions de travail.

En effet, plusieurs travailleurs et travailleuses du milieu subissent du harcèlement psychologique au travail ou sont victimes de coordonnateurs et coordonnatrices qui contrôlent tout, surtout dans les petits organismes. D'autres groupes, souvent les plus gros, sont gérés carrément comme des entreprises privées à but lucratif et brassent beaucoup d'argent tout en donnant souvent, paradoxalement, de moins bonnes conditions de travail aux employé-e-s. Il est important de s'organiser pour que les travailleuses et travailleurs du secteur soient bien

traité-e-s par leur employeur. De plus, le secteur communautaire est l'un où l'on retrouve le plus de précarité et c'est rarement la faute des organismes. Nous voulons essayer de bâtir un rapport de force face à ceux qui contrôlent réellement la destinée du communautaire : les bailleurs de fonds. Ce sont ces derniers, particulièrement les différents paliers de gouvernement, mais également les différentes fondations caritatives et des groupes

comme Centraide qui décident souvent de la destinée d'un groupe selon les subventions qu'ils donnent. Ainsi, cela fait en sorte que nos emplois ne sont ni plus ni moins dépendants du bon vouloir de ces bailleurs de fonds. Il est grand temps que nos métiers soient respectés pour ce qu'ils sont : des services essentiels offerts à une population souvent démunie face à un système qui les laisse à l'abandon.

POURQUOI S'ORGANISER AVEC L'IWW/SITT?

Parce que nous sommes d'abord et avant tout un syndicat géré par ses membres, et non pas par une bureaucratie. Nous ne cherchons pas à organiser les gens pour prélever des cotisations, mais bel et bien pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs et travailleuses. De plus, comme nous ne sommes pas un syndicat enregistré auprès du ministère du travail, nous n'avons pas les contraintes qui viennent avec comme l'accréditation syndicale ou la formule rand. Ainsi, chaque personne décide individuellement si elle veut se syndiquer ou non. Cela fait en sorte que les organismes n'aient pas à payer une panoplie de frais juridiques et tout ce qui vient avec une syndicalisation officielle. Cela fait également en sorte que nous sommes libres de nos moyens d'actions et que nous pouvons pratiquer l'action directe (une action organisée par et pour les employé-e-s qui visent l'amélioration de leurs conditions de travail). C'est donc nous qui gérons notre syndicat sans l'intermédiaire d'avocats ou de représentants payés.

SUITE DE L'ARTICLE : QU'EST-CE QUE LA SOCIALE?

La précarité dans le milieu communautaire, ça veut dire de moins en moins d'emplois stables et permanents parce qu'il y a de moins en moins de subventions stables. De plus en plus, on nous finance sur des projets précis et à court terme, tout en nous demandant de rendre une panoplie de rapports. Cela fait à la fois en sorte qu'on se retrouve avec des contrats de courtes durées tout en diminuant l'autonomie des groupes communautaires qui doivent toujours en faire plus pour avoir du financement.

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU COMMUNAUTAIRE, JETABLES APRÈS USAGE ?

TÉMOIGNAGE D'AUDREY

4 FÉVRIER 2014

J'ai commencé à travailler pour l'employeur, dont il sera question dans le présent témoignage, le 3 septembre 2013. J'étais une employée à temps plein, contractuelle, mais permanente, relativement aux renouvellements de subventions accordées par les différents paliers de gouvernement. J'étais travailleuse de milieu pour une maison des jeunes. L'ambiance de travail a toujours été stressante, accablante; l'employeur a souvent fait preuve d'agressivité verbale et de mépris face aux employé-e-s. Mais je chérissais tout de même mon emploi pour la clientèle avec laquelle je travaillais. Des jeunes agé-e-s entre 9 et 12 ans vivant diverses problématiques d'immigration, de pauvreté, de questions existentielles, etc. Mon travail, c'est l'essence même de ce que je suis et cela prévalait largement sur les nombreuses montées de lait de la coordonnatrice.

En date du 19 décembre 2013, je me suis retrouvée en arrêt de

travail dû à une récente agression dont j'ai été victime (non dans le cadre professionnel). Suite à l'agression, je suis allée travailler, comme si de rien n'était, mais surtout sous le coup de l'adrénaline, jusqu'à ce que j'explose quelques jours plus tard. Le 3 février, veille du jour de mon retour au travail, je reçois un appel de ma coordonnatrice, à 20h37 me disant que mes services n'étaient plus requis, que mon attitude vis-à-vis le travail était négative. Je suis littéralement sidérée. Des collègues m'ont épaulé et se sont levé-e-s face à l'employeur, protestant que j'adorais mon travail, que je remplissais mes tâches adéquatement en allant même au-delà de celles-ci, que j'apportais beaucoup à l'équipe et aux jeunes... L'un d'eux a même soulevé l'idée de m'accorder quelques semaines d'arrêt, payées (parce que nous avons des assurances) afin de me donner pleinement le temps de me remettre, ce que la coordonnatrice a balayé de facto. Certain-e-s jeunes ont même

écrit des lettres exprimant à quel point elles et ils étaient attristé-e-s par mon départ, rien n'y fit. Plus malséant encore, deux semaines plus tôt, soit le 20 janvier, ma permanence m'était accordée par le conseil d'administration et je n'ai pas mis les pieds sur mon lieu de travail entre l'octroi de ma permanence et mon congédiement. Après m'être informée, j'ai su qu'ils avaient le droit de me congédier s'ils jugeaient que l'agression dont j'ai été victime pouvait compromettre mes capacités à m'acquitter adéquatement de mes tâches.

Bien qu'ils devront se défendre devant les Normes du Travail à savoir pourquoi diable m'ont-ils octroyé ma permanence pour me la révoquer deux semaines plus tard sous des motifs quelque peu houleux, je doute qu'ils seront sanctionnés. Bref, nous, travailleuses et travailleurs du communautaire, sommes trop souvent à la merci et au bon vouloir de nos employeurs, au détriment de notre humanité.

QUEL SYNDICALISME POUR LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE?

Dans le prolongement des luttes qui ont animées le Québec de l'après-révolution tranquille, nombre de groupes populaires ont vu le jour. Une observatrice de l'époque aurait pourtant de la difficulté à s'y retrouver, tant les transformations ont été importantes. Au lieu de groupes peu ou pas financés, l'action communautaire actuelle bénéficie d'une reconnaissance gouvernementale, ce qui assure une certaine stabilité financière.

Comment expliquer cette transformation? Les actions politiques et mobilisations qui étaient au coeur des pratiques ont cédé le pas à la prestation de services. Parallèlement, on a vu se dessiner une tendance à la professionnalisation, qui remplace le militantisme de la première heure. De plus, et c'est peut-être l'élément le plus important, le milieu communautaire actuel est la progéniture d'un l'État social en crise aiguë de néo-libéralité. La prestation de service et la professionnalisation du travail ont préparé le terrain à un partenariat qui permet à l'État de voir dans ces groupes autant d'acteurs capables de reprendre les fonctions sociales qu'il ne souhaite plus assumer pleinement. Dès le milieu des années 80, Brian Mulroney s'exprimait ainsi : « Une des principales priorités de mon gouvernement sera la révision complète des programmes sociaux en vue d'économiser autant d'argent que possible. Une façon d'atteindre cet objectif consiste à encourager le secteur du bénévolat à participer à la réalisation des programmes sociaux. » ¹

Quelle meilleure source d'action bénévole que les groupes communautaires? Au Québec, l'enveloppe financière du milieu passe d'environ

248 à 635 millions de dollars entre 1996 et 2005. ² Pour l'État, la formule est simple. Les groupes communautaires permettent de combiner une base de bénévoles et une force de travail non syndiquée pour réaliser ses objectifs sociaux, le tout à un prix très compétitif. Du même coup, l'État évite le recours à sa propre force de travail, qui est syndiquées dans une proportion de 82 % . ³ Le secteur communautaire a donc grandement bénéficié de l'amputation des fonctions sociales de l'État. Pourtant, le transfert financier n'est pas à la hauteur du transfert des fonctions étatiques. Les conditions salariales et les avantages sociaux y sont donc particulièrement médiocres. Malgré tout, le taux de syndicalisation y est extrêmement faible, puisqu'il se situe autour de 3 % . ⁴ On pourrait s'étonner que le secteur communautaire ne soit pas un terrain plus fertile à la syndicalisation, mais plusieurs facteurs nous permettent de comprendre cette situation. Ainsi, les groupes communautaires sont fréquemment un lieu d'expérimentation de modes gestion alternatifs comme la gestion collégiale, la cogestion ou même l'autogestion. Dans un tel contexte, l'attrait d'un syndicalisme axé sur la réduction du droit de gérance est évidemment moindre. De plus, selon notre expérience, plusieurs salariées ont la ferme conviction que la syndicalisation aurait comme effet d'accroître le pouvoir des salariées, au détriment de la base militante.

Les rares études sur le sujet semblent corroborer cette ambivalence des salariées à l'égard de la syndicalisation. ⁵ Si celles-ci sont généralement favorables au principe du syndicalisme, plusieurs

hésiteraient à se syndiquer elle-mêmes. Plusieurs craignent « d'hériter de toute la rigidité et de la bureaucratie liées au syndicalisme et à la présence d'une convention collective pour gérer le milieu du travail » et que « le fait de se syndiquer amènerait plus d'inconvénients que d'avantages. » Aussi, en l'absence de revenus additionnels pour l'organisme, la syndicalisation ne pourrait entraîner une augmentation des salaires, puisque c'est l'État et non l'organisme qui contrôle la bourse. De plus, l'attitude des centrales syndicales y est aussi pour quelque chose. ⁶ Le faible nombre d'employées au sein des organismes fait en sorte qu'il s'agit d'unités d'accréditation perçues comme étant très peu rentables.

Le syndicalisme de solidarité pourrait-il réussir là où le syndicalisme de service ne le peut pas? Aux États-Unis, le Syndicat Starbucks (IWW) et Jimmy John's Workers Union (IWW) ont bâti une présence durable, sans accréditation, dans l'un des secteurs les plus difficile à organiser. Les syndiquées y ont développé des pratiques fondées sur des revendications concrètes, hors du contexte de la négociation d'une convention collective. La plus récente victoire est la reconnaissance d'un férié en l'honneur de Martin Luther King chez Starbucks.

À notre avis, deux facteurs principaux font la force du syndicalisme de solidarité. D'abord, son fonctionnement radicalement démocratique minimise l'importance des permanents. Cela permet une implantation dans des secteurs non rentables pour les syndicats traditionnels. Ensuite, il s'agit d'une stratégie extraordinairement flexible, qui se moule aux réalités du secteur dans lequel

1 Suzie Robichaud, Le bénévolat : entre le coeur et la raison, Chicoutimi, Les classiques des sciences sociales. <<http://classiques.uqac.ca>>

2 Secrétariat à l'action communautaire autonome, État de la situation gouvernementale en matière d'action communautaire, édition 2005-2006

3 Québec, Ministère du Travail, La présence syndicale au Québec en 2009.

4 Stéphanie Didier, Pour que travailler ne rime plus avec misère : enquête sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires, Montréal, Centre de formation populaire et Relais-Femmes, 2005.

5 Renaud Paquet, Jean-Pierre Deslauriers et Marc Sarrazin, « La syndicalisation des salariés du communautaires. » (1999) 54(2) Relations industrielles 337.

6 Véronique Fournier, « Se syndiquer dans le communautaire : portrait d'une expérience de syndicalisation des salariées d'une Corporation de développement économique communautaire (CDEC) et des formations possibles des pratiques de gouvernance démocratique. » mémoire de maîtrise en travail social. UQAM, 2008.

SUITE DE L'ARTICLE : QUEL SYNDICALISME POUR LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE?

il s'implante. Dans le secteur communautaire, cela pourrait impliquer une stratégie d'implantation qui reconnaît l'importance de préserver la démocratie des groupes. De plus, le syndicalisme de solidarité devrait créer les bases d'une alliance de salariées mobilisées pour lutter contre les conditions de travail médiocres qu'elles ont héritées de la sous-traitance des fonctions sociales de l'État.

TRAVAILLER INTELLIGEMMENT

PAR KAMEL

Lorsque l'on évoque des idées libertaires et d'autogestion cela est malheureusement trop souvent perçu comme une utopie, d'autant plus quand il s'agit du travail. On oublie qu'il existe cependant des organisations fondées sur ces principes. Certes, s'approcher de ceux-ci n'est pas sans imperfections, mais il n'est pourtant pas impossible d'appliquer certains fondements y compris au travail.

Je peux moi-même témoigner d'expérience de travail basée sur la confiance, l'autonomie et l'égalité. Il existe en effet des cadres de travail sans pression ni contrôle qui reposent sur un esprit d'équipe solidaire. Les liens de cohésion unissant l'équipe ne sont pas incompatibles avec professionnalisme et confrontation. Quand je parle d'équipe j'inclue aussi les cadres : boss et coordo. Le boss ne prends pas de décision seul, et a le soucis de s'en référer à l'équipe. Les rapports sont égaux. Je compare souvent cette ambiance de travail avec d'autres expériences. Auparavant, j'exerçais en France comme travailleuse sociale, dans de grosses associations. Les rapports

n'étaient pas les mêmes : contrôle et pouvoir organisaient le travail. Je n'avais aucune culpabilité à ne pas faire plus que je ne le devais. Ma vie personnelle était importante, je ne m'interrogeais pas sur des heures que je ne faisais pas. Dans un contexte différent basé sur la confiance, le bien-être des travailleurs et des rapports égaux, le rapport au travail en devient différent. Moi qui ait une vision du travail assez critique, je me suis étonnée de culpabiliser de ne pas faire toutes mes heures. Dans ce cadre là, nous sommes autonomes et nous gérons notre temps de manière assez libre. Je suis travailleuse de rue, aussi lorsque l'on débute on a peu de lien avec le monde que l'on rejoint.

Il faut se faire connaître. L'hiver peut donc être long. Je me suis souvent faite dire en équipe « tu ne fais pas de la rue pour faire de la rue quand il ne se passe rien rentre ». Avec le recul, je réalise que ma culpabilité et mes questionnements sur mon travail sont liées à la confiance et la liberté qu'on me donne. Par soucis d'honnêteté et de loyauté je me dois que cette confiance et cette liberté soit justifiée.

Malgré de nombreuses souffrances constatées dans le monde du travail, y compris dans le communautaire mon expérience témoigne qu'un rapport différent au travail est possible. Cela émane sans doute plus de comportements individuels qu'institutionnels et requière cependant de refonder les rapports entre salariés et hiérarchie, et d'appliquer de réels principes tels que la confiance, l'autonomie, l'égalité entre salariés au détriments de dominations et de contrôles inutiles. Cela n'en sera que constructif tant d'un point de vue du travail rendu qu'au niveau de l'épanouissement personnel (autant dans le travail communautaire que dans d'autres domaines). Cela est réalisable et n'est donc pas une utopie, mais comment répercuter ce fonctionnement émancipateur à d'autres organismes ?

QU'EST-CE QUE L'IWW/SITT?

L'Industrial Workers of the World (IWW), ou son nom français, Syndicat Industriel des Travailleuses et des Travailleurs (SITT), est un syndicat fondé en 1905 qui prône le syndicalisme de combat et révolutionnaire. L'IWW a des membres un peu partout dans la province notamment à Montréal, Sherbrooke et Québec. En plus de défendre un syndicalisme basé sur la solidarité de la classe ouvrière et ce, partout dans le monde, nous pensons qu'il faut regrouper l'ensemble des travailleuses et des travailleurs au sein d'une grande organisation visant à établir une société gérée démocratiquement par ces derniers et ces dernières, sans patron.

Adresse courriel : iww_quebec@riseup.net

Site web : <http://sitt.wordpress.com/>